

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 02 juillet 2015

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,

Etaient présents :

Messieurs Jean-Michel BRUN, François TROMBINI, Jean-Claude BRETNACHER, Thierry UJMA et Franck ROGOVITZ, Vice-présidents

membres en fonction : 7

membres présents : 6

Dont représentés : 0

membres absents : 1

POINT n°1 : Assainissement – Marché de contrôle de réception des réseaux d'assainissement sur la commune d'Obervisse

Monsieur le Président informe le bureau que la consultation est terminée. Le maître d'œuvre a rendu son analyse des offres.

Après en avoir délibéré,
Vu le procès-verbal d'ouverture des plis,
Les membres du Bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'attribuer le marché cité en objet à la société SCO.RE pour un montant prévisionnel estimé au DQE de 13163,80 € HT (marché à prix unitaires),
- 2) D'autoriser le Président signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°2 : Déchèterie – Marché de collecte et de traitement des DDS - Attribution

Monsieur le Président informe le bureau que la consultation est terminée. Cette prestation complète la collecte effectuée pour le compte de l'éco organisme ECODDS. Les déchets collectés dans ce marché sont essentiellement ceux des professionnels. Le marché est conclu pour deux ans à compter du 1er août 2015.

Après en avoir délibéré,
Vu le procès-verbal d'ouverture des plis,
Les membres du Bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'attribuer le marché cité en objet à la société CEDILOR pour un montant prévisionnel estimé au DQE de 27370 € HT (marché à prix unitaires),
- 2) D'autoriser le Président signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°3 : Réhabilitation des vestiaires de la piscine – Lot 7 – Avenant 1

Monsieur le Président explique que lors de la préparation de chantier, l'entreprise titulaire du marché a remarqué plusieurs anomalies. Tout d'abord, les tuyaux passant dans le vide sanitaire ne sont pas accrochés. Par conséquent, il faut y remédier pour la pérennité des installations. D'autre part, le projet de caisson pour les gaines au plafond au dessus de l'accueil n'est pas réalisable. Il faut utiliser les faux-plafonds. Par conséquent, un avenant est nécessaire.

Après en avoir délibéré,
Vu le procès-verbal d'ouverture des plis,
Les membres du Bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer l'avenant du marché de réhabilitation des vestiaires de la piscine – Lot 7 – Entreprise SCHUMANN pour un montant de 1380,38 € HT, qui fait passer le montant global du marché de 18524,64 €HT à 19905,02 € HT soit une plus-value de 7,45 %
- 2) D'autoriser le Président signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°4 : Ordures Ménagères – avenants aux marchés conclus avec SITA Lorraine

Monsieur le Président informe le bureau de la demande de SITA Lorraine de transférer les marchés conclus avec la CCPB à la nouvelle société SITA Nord Est, qui fusionne 4 sociétés dont SITA Lorraine. Les avenants prendraient effet le 01/08/2015, sans autre conséquence aux points de vue technique et financier. Les marchés conclus avec SITA sont au nombre de 3 : le marché de fourniture de bacs roulants, le marché de collecte des déchets au porte-à-porte et le marché de collecte et de traitement du plâtre en déchèterie.

Après en avoir délibéré,
Vu le procès-verbal d'ouverture des plis,
Les membres du Bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer les avenants demandés par SITA Lorraine concernant transfert du titulaire à savoir : les avenants n°1 pour le marché de fournitures de bacs roulants et le marché de prestations de services déchèterie – plâtre valorisable ainsi que l'avenant n°2 au marché de collecte en porte-à-porte des déchets ménagers en multiflux,
- 2) D'autoriser le Président signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°5 : AGURAM – Signature de la convention définissant le programme partenarial 2015

Monsieur le Président rappelle l'adhésion de la CCPB à l'AGURAM (Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle) dans le cadre de l'intégration au SCOT de l'agglomération messine. Dans ce cadre, il y a lieu de signer la convention qui détaille le programme 2015 de travail pour l'AGURAM sur le territoire de la CCPB. Cette année, il est prévu une contribution de 30 000 € à verser à l'AGURAM. En échange, l'AGURAM travaillera surtout sur l'intégration du territoire de la CCPB dans les diagnostics du SCOT de l'agglomération messine et proposera également divers échanges et formations à destination des élus et techniciens de la CCPB. La contribution de la CCPB est inscrite au budget primitif 2015 et a fait l'objet d'un débat lors du vote du budget primitif.

Après en avoir délibéré,
Les membres du Bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) *D'autoriser le Président à signer la convention 2015 avec l'AGURAM définissant le programme partenarial et définissant le montant de la contribution 2015 à 30000 €,*
- 2) *D'autoriser le Président signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

Les membres du bureau,

André BOUCHER,

Jean-Michel BRUN,

Jean-Claude BRETNACHER,

François TROMBINI,

Philippe SCHUTZ,

Thierry UJMA,

Franck ROGOVITZ,